

Avenant N°2 aux Instructions de Course Entraînements de Printemps 2025 :

- Modification de l'article **ANNEXE PARCOURS Construits et Côtiers**

ATTENTION : En cas d'envoi du pavillon «O» le comité pourra appliquer l'article 14.3 des Instructions de Course (arrivée à l'Écrevisse).